

Charte des valeurs

Les Francs-Maçons du Grand Orient de France réaffirment le lien intime de la devise républicaine LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE avec l'identité maçonnique

Fidèles à leurs valeurs, défenseurs vigilants de l'idéal républicain, les Francs-maçons du Grand Orient de France ont décidé, à la veille de grandes échéances, de rappeler leurs engagements :

■ *Démocratie*

La France fonctionne selon le système politique de la démocratie représentative et conformément aux principes fondateurs de la République. Le Grand Orient de France, historiquement lié à ces principes, considère qu'ils ne doivent pas être détournés de leur sens par quiconque, homme ou groupe.

■ *Laïcité*

Le Grand Orient de France attache une importance fondamentale à la Laïcité telle qu'elle a été instaurée par la loi de 1905.

Dans le respect des croyances de chacun, il condamne toute ingérence religieuse dans la conduite des affaires de l'Etat, que ce soit par les autorités religieuses ou par les élus de la République

Il entend ici rappeler en particulier que la révision des lois sur la bioéthique ainsi que les textes qu'il revendique sur le droit de mourir dans la dignité doivent être élaborés dans le respect de ce principe de laïcité

■ *Solidarité nationale*

Les conséquences dramatiques au plan social et humain de la crise financière sur la vie économique amènent à construire de nouvelles solidarités. Le Grand Orient de France y sera attentif et y prendra toute sa part.

Ainsi, il revendique la prise en charge dans un système de solidarité défini par l'Etat, excluant le recours à l'assurance privée, de l'aide à l'autonomie définie selon l'appellation du « 5^{ème} risque »

■ *Citoyenneté*

La citoyenneté se nourrit des valeurs de Liberté, d'Egalité et de Fraternité.

Le Grand Orient de France prône l'éthique, le civisme, la responsabilité et la solidarité. Il rappelle ses engagements fondamentaux sur le respect des autres, la tolérance mutuelle, la liberté de conscience qui constituent les clés du « vivre ensemble ».

■ *Environnement*

L'environnement est le bien commun de l'humanité. L'être humain en est la composante et l'acteur majeur. Il lui appartient, par sa réflexion et son action, de le préserver et de le transmettre aux générations futures. D'autres modes de vie sont à penser permettant le respect de la nature.

■ *Dignité humaine*

Le Grand Orient de France rappelle que l'Etat républicain a le devoir constitutionnel de permettre au citoyen de se nourrir, de se loger, de se soigner. « La première loi sociale est donc celle qui garantit à tous les moyens d'exister.

■ *Droits de l'Homme*

Tels que définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de décembre 1948, ils sont consubstantiels à la République. Le Grand Orient de France considère qu'ils constituent le présent et le futur de l'humanité.